



DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION EQUESTRE FEDERALE EN FORET DOMANIALE¹

***Dossier à déposer en 2 exemplaires, au moins DEUX MOIS avant la date de la manifestation.
En cas de non-respect de ce délai, votre demande pourra être refusée.***

L'organisateur complète ce dossier de demande et le retourne

par courrier à l'adresse suivante :

ou par mail :

[Lien vers les coordonnées postales et mail des agences ONF : ici](#)

Pour tout renseignement contacter le :

NOM DE LA MANIFESTATION

1 – FORET(S) DOMANIALE(S) CONCERNEE(S) :

2 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE LA MANIFESTATION :

3 - ORGANISATEURS

NOM de la structure organisatrice

Représenté par :

Adresse complète :

Code Postal :

Ville ou Commune :

Votre numéro de téléphone :

Adresse électronique :

¹ Cette demande ne concerne que le périmètre de la forêt domaniale ; il appartient à l'organisateur de se rapprocher de chaque propriétaire des autres terrains traversés par la manifestation

4 – NATURE DE LA MANIFESTATION

Description précise de la manifestation :

Manifestation autorisée par la Fédération Française d'Equitation et inscrite à son calendrier :		
<input type="checkbox"/> DUC N°.....	et/ou	<input type="checkbox"/> DUM N°.....

Niveau de la manifestation :

Nombre de participants prévu :

Nombre de parcours :

Distance du/des parcours :

km

km

km

Observations éventuelles :

5 – DEMANDE D'UTILISATION DE VEHICULES SUR ROUTES FORESTIERES FERMEES A LA CIRCULATION

Tableau à compléter pour toute demande d'utilisation de véhicules sur routes forestières fermées à la circulation :

Type de véhicule (marque, modèle)	N° immatriculation	Dates de circulation demandées	Motifs

Pièces à fournir :

- **Cartes couleur sur fond IGN** – échelle 1/25000ème avec tracé des parcours - daté et signé.
La qualité du rendu cartographique permettra de valider plus facilement et plus rapidement les parcours.
- **Attestation d'assurance de la manifestation.**

A _____, le _____

Signature du demandeur

NB : cette demande fera l'objet d'une instruction par les services de l'ONF et pourra faire l'objet d'un éventuel refus, motivé.